

Information IVN

L'interprofession de la vigne et du vin de Neuchâtel (IVN) se réunira prochainement (jeudi 2 décembre à 17h au Château de Boudry) pour discuter particulièrement de l'avenir de la profession d'une part mais aussi de l'organisation administrative des familles d'autre part.

Avec l'appui d'un mandataire externe, le comité de l'IVN souhaite proposer à l'assemblée, l'élaboration d'un plan directeur à l'horizon 2030-2040 de ce à quoi devrait tendre la profession. Par la mise sur pied d'ateliers participatifs, nous espérons pouvoir faire ressortir les grands axes d'une politique viticole proactive permettant d'aiguiller les choix à faire maintenant pour l'avenir.

De plus, afin de faciliter les tâches des familles vitivinicoles, nous allons porter à la réflexion l'allègement de la charge administrative d'une partie des associations, afin de pouvoir se concentrer sur les enjeux principaux. Nous aurons donc l'occasion d'exposer les deux points durant l'assemblée générale prochaine et nous vous attendons nombreux.

IVN – Yann Huguelit

Assemblée des délégués de l'USP

Lors de l'assemblée des délégués de l'USP, ces derniers ont élu M. Damien Humbert-Droz de Corcelles au comité de l'USP. Une candidature portée par la fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) qui a été soutenue par Agora. Il rejoint ainsi Anne Challandes dans les rangs neuchâtelois. M. Humbert-Droz a été élu comme représentant des grandes cultures et cultures spéciales.

La CNAV le félicite et le remercie pour son engagement au sein de la défense professionnelle nationale. Le poste de délégué de l'USP au sein de la CNAV devient donc vacant. Nous aurons l'occasion de proposer un remplaçant durant nos assises en 2022.

CNAV- Yann Huguelit

Le Conseil fédéral est revenu en arrière sur la question de l'obligation des pendillards au 1^{er} janvier 2022. Ainsi, l'épandage du lisier avec des pendillards, des enfouisseurs ou tout autres matériels respectant les conditions ne sera exigé qu'à partir du 1^{er} janvier 2024. Il appartient maintenant aux administrations cantonales chargées de faire appliquer les mesures de définir les possibilités de dérogations.

Affaire à suivre...

CNAV – Yann Huguelit

Rappel : Consultation du plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre

Nous remercions les personnes qui se sont déjà manifestées concernant la consultation et nous nous permettons de rappeler cette consultation qui court encore d'ici la fin d'année.

Le plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire prévoit la révision du plan directeur (PDChemins) qui date de 1991. Une pré-consultation a été réalisée entre 2017 et 2019 à laquelle la CNAV avait déjà pris part. Après avoir considéré une pesée des intérêts entre les secteurs concernés, le projet tient compte de 15% de nouvelles tracées et 5% de chemins supplémentaires. La vision étant de réduire le passage sur route et de privilégier les chemins dans la nature. Le PDChemins est un instrument de planification contraignant pour les autorités. Si la plupart des mesures sont faciles à mettre en œuvre, d'autres engendreront une procédure de permis de construire ou d'une servitude. L'ensemble de ces mesures est planifié sur les 10 prochaines années ceci à l'appui d'un budget financier. La consultation étant ouverte jusqu'au 31 décembre 2021, nous souhaitons avoir votre appui afin de contrôler les nouveaux secteurs qui pourraient poser problème dans le cadre de vos activités, en sachant que les aménagements avec un budget financier important induiront des travaux conséquents. Le lien pour la consultation est le suivant :

<https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAT/Pages/accueil.aspx>

Vous pouvez utiliser le rapport du plan directeur pour trouver les secteurs par commune et ensuite ouvrir les documents "fiches mesures". Merci de nous transmettre les secteurs qui pourraient poser problème d'ici au 30 novembre 2021.

Nous restons bien entendu à disposition si nécessaire.

CNAV – Yann Huguelit

Marchés de bétail : Programme 2022

Place de réception	LES PONTS-DE-MARTEL	PROVENCE
Heure	Mardi, 8 h 00	Jours variables
Mois		
JANVIER 2022	4 (sans NB) 25 (avec NB)	5
FÉVRIER	8 (sans NB) 22 (avec NB)	2
MARS	8 (sans NB) 22 (avec NB)	9
AVRIL	5 (sans NB) 19 (avec NB)	13
MAI	3 (avec NB) 24 (avec NB)	11
JUIN	14 (sans NB) 28 (avec NB)	8
JUILLET	12 (sans NB) 26 (avec NB)	6
AOÛT	9 (sans NB) 23 (avec NB)	10
SEPTEMBRE	6 (sans NB) 27 (avec NB)	7
OCTOBRE	11 (avec NB) 25 (avec NB)	19
NOVEMBRE	8 (sans NB) 22 (avec NB)	9
DÉCEMBRE	6 (sans NB) 13 (avec NB)	7

Délai d'inscription: 10 jours avant le marché de bétail souhaité.

également sur le site internet de la cnav: www.cnav.ch

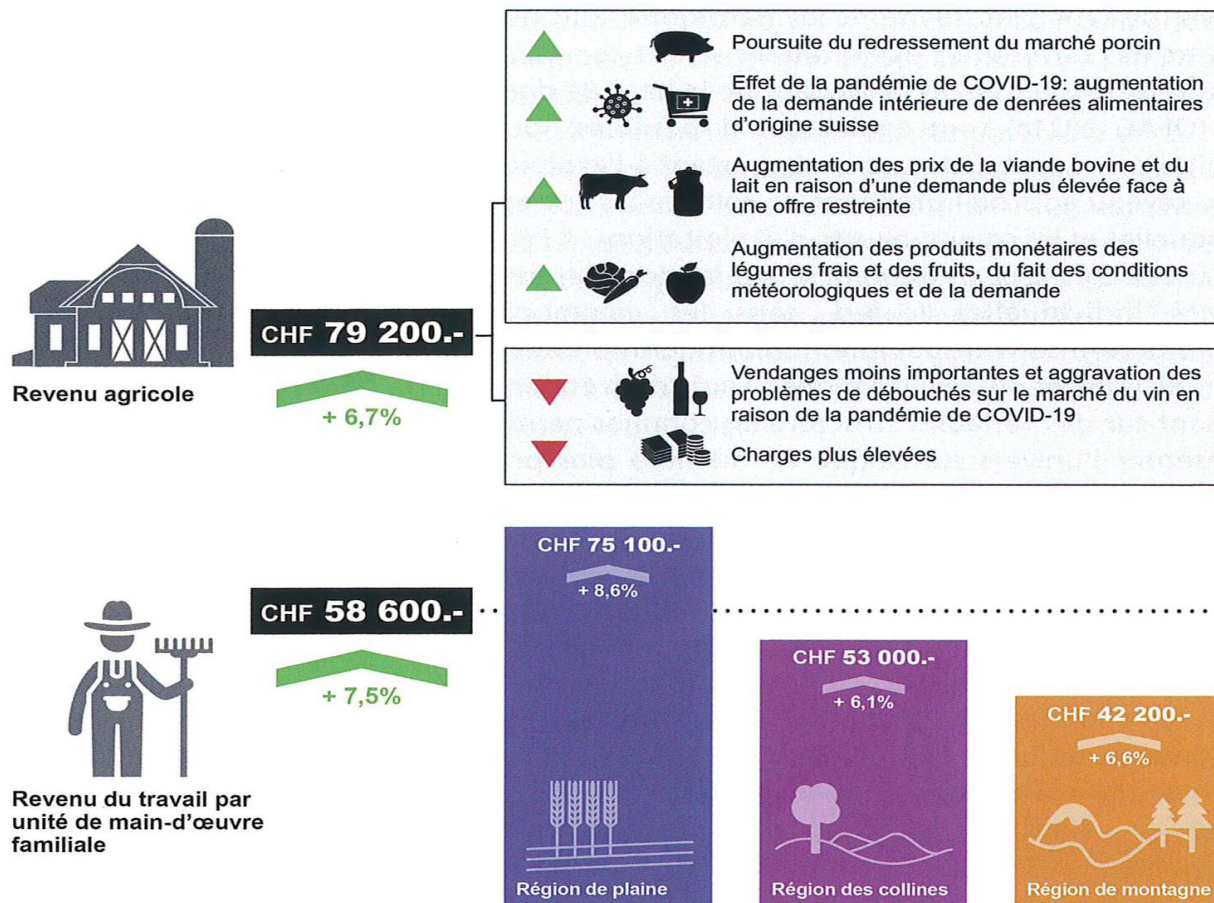
Les **inscriptions tardives** sont à annoncer par téléphone, acceptation en fonction des places disponibles

Abréviation: **NB** = **N**atura **B**eef



Le dépouillement des données comptables des exploitations agricoles montre qu'en 2020, le revenu agricole s'élevait en moyenne à CHF 79'200.- par exploitation ce qui représente une augmentation de 6,7% par rapport à l'année précédente.

Les revenus agricoles en 2020 et leur variation par rapport à 2019



Graphique: Blaise Demierre, Agroscope

Outre les facteurs habituels qui influencent l'évolution des produits dans l'agriculture (conditions météorologiques ou la tendance du marché), la pandémie COVID-19 a probablement eu un impact majeur sur cette évolution en 2020. La restriction des déplacements et cette crise du coronavirus ont entraîné une baisse du tourisme d'achat, ce qui a conduit à une augmentation en produits agricoles, tels que la viande bovine, les légumes, les fruits, les œufs et la viande de volaille.

Le revenu agricole rémunère le travail des unités de main-d'œuvre familiale et les capitaux investis dans l'exploitation. L'unité de main-d'œuvre familiale a quant à elle baissée de 0,7% et s'élève à 1.35 postes à temps plein, ce qui explique que le revenu du travail par unité ait augmenté de 7,5% pour atteindre CHF 58'500.-. (Source . Agroscope trans. No 409/2021)

Cofida est à votre disposition pour toutes vos questions de fiscalité et comptabilité :

📧 Cofida@ne.ch, ☎ 032 889 36 60

Poursuivre la prévoyance vieillesse après avoir atteint l'âge de la retraite

De plus en plus de travailleurs continuent d'exercer une activité lucrative après avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite. Ces personnes ont la possibilité de maintenir leur prévoyance vieillesse jusqu'à l'âge de 70 ans, si leur caisse de pension le prévoit et qu'elles satisfont aux conditions de cette dernière. La prévoyance Agrisano Prevos pour les indépendants agriculteurs et les membres de leur famille qui travaille sur l'exploitation propose cette solution !

Dans ce cas, il s'agit d'observer, entre autres, les aspects suivants :

- Pendant la durée de la prolongation, la rente ajournée de la caisse de pension n'est pas imposée avec la rente AVS et le revenu qui continue d'être perçu.
- Les rachats peuvent encore être effectués plus tard (par exemple, lorsqu'en raison d'une cession d'exploitation à l'âge de 65 ans, le bénéfice de liquidation ne devrait être racheté que plus tard). Ce point est important lorsque l'avoir de vieillesse est versé sous forme de capital. En effet, en termes fiscaux, il y a blocage du retrait de capital sur la totalité de l'avoir de vieillesse pour une période de trois ans après le rachat.
- Les personnes souhaitant percevoir une rente après avoir cessé définitivement d'exercer leur activité lucrative devraient impérativement se renseigner sur l'augmentation du taux de conversion : ce dernier devrait s'accroître de manière adaptée lorsque la rente n'est pas versée au moment de la retraite ordinaire mais plus tard (espérance de vie plus courte). En effet, si une personne poursuit plus longtemps son activité lucrative, le nombre d'années où la caisse de pension devra verser la rente sera moins élevé. Si le choix se porte sur la rente et que la caisse de pension abaisse les taux de conversion précisément durant la période de l'ajournement, le report en question sera défavorable pour la personne assurée.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi, Christelle Oppliger et Sarah Haussener ☎ 032 889 36 50



Laines d'ici : Information importante

aux éleveurs, concernant la récolte de laine à Cernier/NE, Undervelier/JU et Chavannes-sous-Orsonnens/FR

Dès 2022, selon les nouvelles directives de la FIWO, les sacs de laine récoltés devront avoir **un poids max. de 50kg et être dans des conteneurs en papier ou en big bag.**

Pour plus ample information sur les qualités de laines et la rémunération, veuillez-vous rendre sur notre site www.lainesdici.ch

NE-2004 Introduction à l'agriculture biologique

Le passage à la production biologique est un défi de taille. Adaptées à vos besoins spécifiques, ces deux journées de formation vous permettront de comprendre les principes de l'agriculture biologique et de vous familiariser avec le cahier des charges de Bio Suisse. Un accent particulier sera mis sur la production animale et végétale.

- Objectifs :**
- *Comprendre les principes de l'agriculture biologique.*
 - *Cahier des charges et technique de la production animale.*
 - *Cahier des charges et technique de la production végétale.*
 - *Description des documents à disposition en agriculture biologique (cahier des charges, liste des intrants,...).*
 - *Données économique de la production bio (marges brutes, Paiements Directs...).*
 - *Marché des produits bio et les partenaires commerciaux.*
 - *Témoignages de plusieurs personnes actives dans le secteur bio.*
 - *Structure et objectifs de Bio Suisse.*
 - *Contrôle et organisation de contrôle.*

Durée : 2 jours

Dates et lieu : ***Mercredis 19 et 26 janvier 2022, de 9h00 à 16h30 – FRI Courtemelon***

- Intervenants :**
- Lucienne Gaillard, CNAV
 - Bertrand Wuthrich, FRI
 - Milo Stoecklin, FRI
 - Pascal Olivier, Bio Suisse
 - Rolf Schweizer, Bio Inspecta
 - Nathaniel Schmid, FiBL
 -

Prix : CHF 120.- (CHF 240.- non-membre)

Remarque : Ce cours est principalement destiné aux exploitations nouvellement inscrites au bio pour l'année 2022. Il est également ouvert à toute personne intéressée à la démarche bio sur son exploitation.

Produits ayant reçu notre label en 2021

Tous les produits au bénéfice du label de qualité « Neuchâtel Vins et Terroir » répondent à un cahier des charges qui garantit leur authenticité et typicité régionale. Des contrôles externes assurés périodiquement en attestent la conformité.

- **Cave et Distillerie de la Ruelle**, Auvernier → 7 produits certifiés
- **Crèmerie - Fromagerie les Martels**, Les Ponts-de-Martel → ajout de 5 produits
- **Dolce Pasticcio**, Boudry → 5 produits certifiés
- **Fromagerie des Sagnettes** → 4 produits certifiés
- **La Ferme des Vernets**, Fontainemelon → 6 produits certifiés
- **La Maison de l'Absinthe**, Môtiers → 1 produit certifié
- **Les Graines de l'Ami Luron**, Serroue → ajout de 12 produits
- **Les Saveurs Marguerites**, Dombresson → 2 produits certifiés
- **Pâtes artisanales**, Cernier → ajout de 10 produits

Inscription "Partenaire du Terroir" en 2021

Les partenaires du Terroir sont des lieux de vente ou des restaurants qui s'engagent à mettre en exergue les produits portant le label "Neuchâtel Vins et Terroir". Ils respectent un nombre minimum de produits certifiés dans leur plats ou leurs étalages, ils favorisent également les vins du canton.

Restaurants

- Bistro du Chauffage compris, Neuchâtel
- Brasserie du Cercle de la Voile, Neuchâtel
- La Boissonnerie, Neuchâtel
- La Maison du Prussien, Neuchâtel
- La Table de Palafitte, Neuchâtel
- Le Manège du Terroir, La Chaux-de-Fonds
- Oenothèque, le Chauffage compris, Neuchâtel
- Restaurant et bar à vins n°9, La Chaux-de-Fonds
- Restaurant O'Terroir, Beau-Rivage de Neuchâtel
- Union Neuchâtel Basket, Neuchâtel

Lieux de vente

- Christen Delicatessen, Neuchâtel
- Épicerie la Martel, Les Ponts-de-Martel
- Laiterie de Chézard-St-Martin
- Laiterie de La Côte-aux-Fées
- Le Nombriil de Venus, Neuchâtel
- L'Épicerie du Crêt, La Sagne
- La Maison de l'Absinthe, Môtiers
- La Maison du Fromage Sterchi, La Chaux-de-Fonds
- Ton bonheur en vrac, Cortailod

Envie de faire partie de nos producteurs ou partenaires ?

Prenez contact avec nous :  nvt@ne.ch ou  032 889 42 16

CCRC – Résultats Assemblée générale

En date du 31 juillet 2021, nous avons réalisé le dépouillement des résultats en présence de Monsieur Jonathan Amstutz (secrétaire) et Madame Camille Nonin (secrétaire CNAV). Nous avons obtenu 57 bulletins en retour et tous ont été valables. Il est à noter que l'ensemble des questions a été répondu à plus de 99% favorablement.

Nous remercions celles et ceux qui ont pris part à cette assemblée version papier nous permettant de laisser derrière nous l'année 2020 ainsi que de la confiance accordée pour la suite. Ci-dessous le détail des réponses aux questions :

1. Approuvez-vous le procès-verbal de l'AG du 10 avril 2019 ?

Oui 57 Non 0 Abstention 0

2.a Approuvez-vous les comptes annuels 2019 et donnez-vous décharge au comité ?

Oui 56 Non 0 Abstention 1

2.b Approuvez-vous les comptes annuels 2020 et donnez-vous décharge au comité?

Oui 56 Non 0 Abstention 1

2.c Approuvez-vous le rapport des vérificateurs des comptes 2019 et 2020 ?

Oui 57 Non 0 Abstention 0

3. Approuvez-vous l'élection de M. Romain Fallet au comité en remplacement de M. Cédric Chédel ?

Oui 57 Non 0 Abstention 0